

CONFÉRENCE JEUNESSE
.....Livres V du Code Jeunesse : les mesures de
protection des jeunes poursuivis du chef d'un fait
qualifié infraction.

Avec le nouveau Code de la prévention, de l'aide à la Jeunesse et de la protection de la Jeunesse, les SARE (Services d'actions restauratrices et éducatives) conservent leurs quatre missions mais connaissent une nouveauté au sujet des offres restauratrices (médiation et concertation restauratrice en groupe) tant au niveau du Parquet que du Juge.

En effet, depuis le 1er mai 2019, les parties peuvent solliciter spontanément les SARE sans être tributaires du judiciaire. Les pratiques rencontrées jusqu'alors étant modifiées, cette conférence vous familiarisera dans un premier temps avec les contours du Code Jeunesse en son livre V tandis qu'ensuite, l'ASBL Le Choix nous présentera sa nouvelle mission.

PROGRAMME

- Présentation du livre V du nouveau Code Jeunesse
- Présentation des missions des SARE par l'ASBL Le Choix

ORATEURS

- Madame Marie-Noëlle ROUARD, Juge honoraire au tribunal de la famille et de la jeunesse (Tribunal de Première Instance du Luxembourg)
- Messieurs Xavier JANNE & Quentin FRANCOITTE, représentants du service SARE, Le Choix

Informations pratiques

Lieu: Faculté de droit, Université de Namur, Rempart de la Vierge 5 à 5000 Namur

INSCRIPTION OBLIGATOIRE via le site www.ajn.be

30€ (20€ pour les avocats/huissiers stagiaires) à verser **avant** la conférence au compte bancaire BE16 6301 8124 6074 (Code Swift BBRUBEBB) avec la mention "24/10/19 + nom(s)". *** En l'absence de paiement préalable, les frais de participation s'élèvent à 40€ (30€ pour les avocats stagiaires).

AGREATION OBFG: (en cours)

La participation des magistrats est prise en charge par le SPF Justice exclusivement pour les participants présents. Les attestations de présence ne sont remises qu'aux personnes qui participent à l'entièreté de la conférence.

RENSEIGNEMENT: marie.vandepontsele@unamur.be

